

ACADÉMIE DE BÉARN

Réception de M. Bernard Berdou d'Aas

Le 8 mars 2013

Discours de bienvenue de Monsieur Pierre Saubot, Président de l'Académie de Béarn

Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs, Chers amis,

C'est avec fierté et émotion que, dans cette belle salle du Parlement de Navarre, mise généreusement à notre disposition par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui, au nom des Académiciens, Maître Bernard Berdou d'Aas comme membre titulaire de L'Académie de Béarn. Je vous rappelle que notre nouveau membre titulaire avait été accueilli comme membre correspondant en 2011 et que sa titularisation a été décidée à l'unanimité des votes exprimés lors de notre dernière assemblée ordinaire. Né à Pau, d'une famille originaire de la vallée d'Ossau, marié à une Béarnaise, Claire Saglier, père de trois enfants, vous enchaînez vos études de droit à Pau, à Paris puis aux Etats-Unis. Avocat associé dans un cabinet d'avocats d'affaires

inscrit au Barreau de Paris, vous renouez avec la tradition de ces Béarnais partis à la conquête du monde, Californie, Argentine, Inde en sillonnant la planète pour le compte de vos clients internationaux, tout en restant installé à côté de Saint-Germain-en-Laye et en Béarn. Vous êtes en même temps passionné d'histoire du XVI^e siècle, avec une attention particulière pour la vicomté de Béarn ce qui vous permet de découvrir une personnalité hors du commun, la vicomtesse de Béarn et reine de Navarre, Jeanne d'Albret. Vos relations avec l'Académie de Béarn sont anciennes puisque, dès l'année 2002, vous publiez un premier ouvrage, «Jeanne III d'Albret - chronique 1528-1572», livre qui recevra la même année le prix de l'Académie de Béarn. A partir de ce moment-là, vous vous engagez à fond sur tout ce qui touche à Jeanne d'Albret et à Henri IV en relation avec le château de Saint-Germain-en-Laye. Membre de plusieurs sociétés historiques, vous publiez de nombreux livres et articles et participez à des colloques et conférences sur ces sujets.

On peut dire, cher Bernard, que vous êtes un boulimique. Cela tombe bien. C'est une qualité que nous cherchons à l'Académie de Béarn. C'est précédé de cette légitimité que votre titularisation a semblé une évidence. Cher Bernard Berdou d'Aas, au nom de tous mes confrères et en mon nom propre, c'est avec un grand bonheur que je vous fais membre titulaire de l'Académie de Béarn et que je vous passe autour du cou la Marguerite, signe de notre reconnaissance.

Discours de remerciements de Monsieur Bernard Berdou d'Aas, nouvel académicien

Permettez-moi Monsieur le Président de vous remercier, sincèrement et chaleureusement, de la confiance que vous avez bien voulu témoigner à mon égard, en proposant mon nom au suffrage des membres de l'Académie.

Je remercie également mes chères et chers Confrères de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'accueillant aujourd'hui parmi vous.

Soyez tous assurés de ma loyauté envers cette noble et vénérable institution et de mon total dévouement.

Le choix de mon discours n'est pas anodin puisqu'il rend hommage à une grande figure de notre Histoire commune, Jeanne d'Albret, reine de Navarre et vicomtesse de Béarn, à laquelle je consacre depuis plusieurs années un intérêt tout particulier.

J'avais évoqué mon souhait, il y a plus d'un an lors de mon discours de réception en qualité de membre correspondant, que cette grande dame du XVI^e siècle prenne toute sa place dans le Panthéon béarnais.

Assurément, au-delà des débats interconfessionnels, ne devons-nous pas nous réclamer de son sens de la justice universelle et de son sens de l'engagement pour la paix ?

Le titre de mon discours pourrait paraître, au premier abord, anecdotique, événementiel. Mais, il n'en est rien. Les questions matrimoniales au XVI^e siècle revêtent bien souvent, dans la haute aristocratie, un caractère fondamental. Le projet d'union matrimoniale entre Henri de Bourbon, premier

prince du sang français, ^{ANNALES 2012-2013} prince de Navarre, mais aussi chef naturel du parti protestant, et Marguerite de Valois, fille de France et sœur du roi catholique Charles IX, présente une importance capitale. Capitale pour les Valois, capitale pour la reine Jeanne. Leurs objectifs et leurs motivations ne sont cependant pas les mêmes ; aussi les négociations, qui seront menées par Jeanne et par Catherine de Médicis en particulier, vont-elles révéler, outre des dissensions profondes, des traits psychologiques particulièrement intéressants.

On s'accorde à penser que Jeanne portait un grand intérêt à la consolidation des liens de sa maison avec celle de France et, bien sûr, au rang de son fils, premier prince du sang français, mais elle souhaitait dans le contexte de l'époque ne pas précipiter les choses. A l'inverse, Catherine de Médicis et Charles IX jetteront toutes leurs forces pour arracher le consentement de Jeanne à ce projet qui était pour eux d'une priorité politique de premier ordre.

Nombre d'historiens se sont penchés sur le mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, sur le contexte des négociations entre les deux reines et sur les enjeux politiques et confessionnels. L'Histoire a retenu le formidable duel entre les deux reines, les deux « belles-mères » selon l'heureuse expression de Jean-Pierre Babelon. Et de ce face-à-face sans retenue et presque violent, il est souvent question de l'ascendant de Catherine de Médicis, l'habile florentine, sur Jeanne, souffrante dans sa chair et dans son esprit.

C'est l'existence d'un petit billet, plus exactement d'une note manuscrite, conservée à la Bibliothèque nationale, attachée à une lettre de Catherine de Médicis en date d'octobre 1571, à l'adresse de l'ambassadeur de France au Saint-Siège, M. de Ferai, qui a suscité mon intérêt pour cette question du mariage d'Henri et de Marguerite. La note nous explique que la lettre de Catherine de Médicis à l'ambassadeur de Ferai ne lui aurait pas été communiquée, son sujet étant devenu ⁶²probablement sans objet, mais aurait été néanmoins en-

registrée par les services du secrétariat de la reine pour se souvenir de la cause du changement de décision de la reine de Navarre sur le fait du mariage : Jeanne aurait accepté le mariage car - je cite - on « *la menaçà de fere declarer son fils illegitime à cause du mariage qui avoit esté contracté et célébré entre elle et le duc de Cleves* ».

J'ai donc voulu en savoir davantage.

Le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, la fille d'Henri II et de Catherine de Médicis, est - pourrait on dire - une affaire ancienne.

Lors de la présentation du petit Henri à la cour de France, en février 1557 (Henri a à peine un peu plus de 3 ans et Marguerite presque 4), le sujet est abordé ouvertement par Henri II de France avec Antoine, lequel montrera à cette occasion une très grande satisfaction.

Le sujet réapparaît ou, plus exactement, aurait réapparu dans les clauses secrètes de l'édit de Saint-Germain-en Laye d'août 1570 qui consacre la fin de la troisième guerre civile. Ce fait n'est cependant pas à ma connaissance confirmé.

Mais, c'est bien à cette occasion des discussions de paix entre catholiques et protestants pour mettre fin à la troisième guerre de religion que la question de l'union matrimoniale du jeune prince protestant, Henri de Navarre, avec Marguerite, princesse catholique, prend une tournure nouvelle ; elle devient même un sujet de dimension internationale.

J'ai choisi de citer une dépêche de l'ambassadeur de Florence, Petrucci, qui date du mois de juillet 1570, à son mandant, François de Médicis car, elle traduit bien l'orientation de la stratégie poursuivie par Catherine de Médicis et Charles IX, pour installer durablement la paix dans le royaume :

« *Quand la paix sera conclue [la paix de Saint-Germain-en-Laye], il sera possible de donner Madame, la sœur du*

Roi,..., au prince de Navarre, espérant le retirer entièrement de cette sinistre opinion d'hérésie, et le rendre à la bonne amitié du Roi. »

Pour les Valois, il fallait ramener Henri de Navarre dans le giron de l'Eglise de Rome en lui offrant en mariage une princesse de France. Cet objectif va être poursuivi avec opiniâtreté par les Valois.

Il faut bien comprendre que la situation en France, malgré l'édit de Saint-Germain-en-Laye, est très instable. L'édit de pacification (une loi qui porte sur un seul sujet contrairement à l'ordonnance) était certes bien conçu et clair, mais son application sur le terrain se heurtait à des difficultés nombreuses et graves.

D'ailleurs, Jeanne, qui avait pris une part active au rétablissement de la paix, ne manquait pas de s'insurger régulièrement auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX de ses multiples violations.

Le projet matrimonial poursuivi par les Valois va la placer dans une situation inédite. Jeanne d'Albret est la mère du prince de Navarre mais elle est aussi la principale figure de la Cause protestante.

A ce double titre, elle va entreprendre, dans le contexte des négociations, une stratégie dont les contours ont pu apparaître difficilement compréhensibles pour ses contemporains et pour les historiens encore aujourd'hui.

Pourtant, à la relecture des faits, sa démarche est - me semble-t-il - d'une lisibilité et d'une motivation cohérentes.

C'est à cette relecture que je vous invite à présent. Mais, auparavant, examinons le cas du retournement de Jeanne avec la question de l'illégitimité d'Henri telle que soulevée dans cette note conservée à la Bibliothèque nationale.

Le cas de l'illégitimité d'Henri

L'acquiescement de la reine de Navarre à ce mariage aurait été causé par l'éventualité de soulever la question de

l'illégitimité d'Henri du fait que le premier mariage de Jeanne avec le duc de Clèves, Guillaume de La Marck, invaliderait celui avec Antoine de Bourbon. Si Henri était déclaré illégitime, il se trouvait ainsi privé de sa qualité de premier prince du sang et, par conséquent, de ses droits à la couronne de France. Les conséquences étaient donc particulièrement redoutables. Ce risque aurait amené Jeanne à se montrer non seulement plus conciliante mais également à accepter l'union proposée par les Valois.

On ne sait, cependant, à quel moment précis, ni par qui la question de l'illégitimité d'Henri fut ouverte, ni quand ni comment Jeanne apprit que la couronne de France semblait disposée à en tirer parti. Il n'est fait aucune mention à cette question dans les dépêches espagnoles, généralement si prolixes en ce genre de détails, ni dans la correspondance des principaux acteurs de l'époque, Catherine de Médicis, Charles IX, Biron, l'émissaire de Catherine, et bien sûr Jeanne.

Il n'existe par conséquent aucun élément tangible concernant cette question de l'illégitimité du prince Henri, hormis cette note manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale.

Donnant crédit à cette thèse, les historiens rapportent que Catherine de Médicis aurait probablement saisi Beauvoir, l'émissaire de Jeanne à la cour de France, de cette question au cours du mois d'octobre 1571. Rentré en Béarn, celui-ci en aurait informé la souveraine, laquelle aurait finalement donné son consentement au mariage. L'historiographe de la maison de Navarre, Nicolas de Bordenave, précise que son consentement fut donné au cours du mois de novembre, sans autre précision.

La concordance des dates semble cohérente : le séjour de Beauvoir à la cour durant le mois d'octobre 1571, son retour en Béarn, le consentement de Jeanne en novembre et son départ du Béarn pour rejoindre la cour de France⁶⁵ début décembre 1571.

Suivant cette thèse, Catherine de Médicis aurait eu raison des attermoiements de Jeanne grâce à un stratagème. Je précise que Jeanne souhaitait un rapprochement avec la couronne de France et, par conséquent, le mariage de son fils avec Marguerite. Cependant, avec cette thèse de la question de l'illégitimité d'Henri, Jeanne est en quelque sorte dépossédée de toute initiative ; elle est contrainte d'accepter le mariage à un moment imposée par les Valois.

Il existe cependant une seconde lecture des faits

Personnellement, j'exprime des réserves concernant cette note manuscrite dont on ignore l'origine, la date et son auteur. Nous savons que bon nombre de documents en copie ont des origines douteuses (à ce sujet, il existe des copies de lettres de Jeanne à la Bibliothèque nationale qui posent beaucoup de questions).

Les explications qui sont contenues dans la note relatives à la révocation de la lettre de Catherine à l'ambassadeur de Ferris ou au retournement de Jeanne sont peu explicites et peu convaincantes.

Reprenons les faits !

Au cours de l'année 1571, le projet de mariage revient avec insistance à l'esprit de Catherine et de Charles IX, ce dernier en attendant « *le repos particulier de [ses] sujets et le bien de [son] royaume* » car il pensait qu'il serait aisé de ramener Henri au sein de l'Eglise de Rome, comme jadis, son père Antoine de Bourbon.

Jeanne était invitée à se rendre à la Cour, avec Henri. Elle est attendue à Blois pour le mois de septembre 1571. Jeanne ne va pas s'y rendre. En fait, elle va s'employer à gagner du temps, tout en se gardant de heurter de front les Valois.

Elle est à La Rochelle. Elle n'a plus de raison d'y rester, la paix a été signée depuis août 1570. Au lieu de se rendre à la cour de France, elle décide de rentrer en Béarn. Jeanne

fournit un faux prétexte : elle doit y « aller boire des eaux chaudes ». Nous savons que sa santé est précaire, mais, en réalité, Jeanne poursuit un objectif qu'elle doit atteindre sans tarder, avant la conclusion du mariage de son fils. Tant que celui-ci est à l'état de projet, la neutralité des Valois lui est assurée.

En effet, Jeanne ne fera part de son consentement au mariage que lorsqu'elle aura établi en Béarn la religion réformée. Responsable du salut de son peuple devant Dieu, elle s'y est préparée depuis longtemps

Toutes les conditions en cette fin 1571 sont remplies pour parachever son œuvre de réformation, ce qu'elle fera d'autorité en promulguant ses fameuses ordonnances ecclésiastiques.

Il n'est plus question ici d'un quelconque chantage ou manipulation de la part des Valois. C'est Jeanne qui donne aux négociations leur rythme et leur fréquence et c'est Jeanne qui prend, au moment qu'elle fixe, la décision de consentir au mariage.

Sachant qu'elle ne pourra résister trop longtemps à la pression de Catherine, sitôt sa cure aux Eaux-Chaude achevée, elle participe au synode à Pau qui s'ouvre en octobre, puis à la session des Etats de Béarn jusqu'au début novembre. Le calvinisme devient religion d'état (l'application du vieux principe *Cujus regio, ejus religio*).

L'émissaire de Catherine, Biron, s'active. Il rejoint Jeanne à Navarrenx début novembre, après la session des Etats mais avant la promulgation des ordonnances ecclésiastiques. Biron veut parvenir à la convaincre à partir pour la cour sans attendre. Les dispositions ayant été prises pour abolir le catholicisme en Béarn à l'issue de la session des Etats,

Jeanne lui fait part de son acquiescement au mariage et de son départ ; elle avance une date, puis se ravise. En fait, Jeanne ne partira pas avant qu'elle n'ait promulgué ses ordonnances ecclésiastiques, lesquelles le seront le 26 novembre.

Jeanne quitte la vicomté au tout début du mois de décembre pour rejoindre Catherine à Blois.

Son œuvre de réformation est en place et Henri, qui est resté en Béarn, doit veiller à son application.

C'est donc à une autre lecture des faits où Jeanne apparaît comme l'initiatrice de son acquiescement au mariage, sans contrainte, à un moment qu'elle a mûrement choisie.

D'autres difficultés allaient cependant l'attendre lors de sa confrontation directe avec Catherine pour négocier cette fois-ci les modalités du mariage.

En quittant le Béarn, Jeanne avait la ferme conviction que Marguerite se convertirait au protestantisme.

J'ai noté dans les ordonnances ecclésiastiques de Jeanne une disposition particulière relative aux unions entre cousins germains qui fait écho en quelque sorte au mariage d'Henri avec Marguerite (34 articles sur le mariage à des fins d'ordre social).

Un tel mariage « *n'est point par la loi de Dieu défendu et [...] les lois des empereurs chrétiens l'approuvent et permettent* ».

Si la loi béarnaise n'interdisait pas ce type d'alliance, elle interdisait en revanche les unions bigarrées, c'est-à-dire les mariages entre catholiques et protestants.

Nous savons que Marguerite de Valois était « *fort catholique* ».

L'affrontement entre les deux « belles-mères » sur la question de la conversion de Marguerite (et d'autres encore) allait véritablement commencer. Mais, ceci est une autre histoire.

ANNALES 2019-2020

En conclusion, devons-nous affirmer, comme certains historiens, que le projet de mariage était pour la reine de Navarre le seul moyen de réaliser son ambition, c'est-à-dire la confirmation des droits d'Henri comme premier prince du sang ?

Cette interprétation donne toute crédibilité à la thèse de l'illégitimité d'Henri comme cause première ou essentielle de l'acquiescement de Jeanne au mariage.

Il me semble pourtant, qu'à la relecture des faits, l'ambition de Jeanne pour son fils n'était pas exclusive d'une autre ambition : celle d'asseoir durablement la souveraineté de la vicomté de Béarn et l'autorité de sa souveraine, en affirmant la religion de son choix pour tous ses sujets.

